

 **2026**
PLAN SANTÉ

12-7 DE TENSION.

Avec son territoire unique et attractif, la Charente-Maritime accompagne les médecins généralistes dans leur installation et soutient la formation à la maîtrise de stage

ZONAGE DÉPARTEMENTAL & PROGRAMME D' ACTIONS

MISE À JOUR JANVIER 2026

Vous êtes médecin généraliste ?

Profitez des aides du Département de la Charente-Maritime pour découvrir de nouveaux territoires où exercer.

Aide financière à l'installation d'un médecin généraliste

- Aide à l'installation en zone fragile : **10 000 €**
- Aide à l'installation en zone très fragile : **30 000 €**

Engagement

- Le médecin s'engage à exercer dans la même commune pendant 5 ans.
- Le médecin doit exercer en libéral.
- Le médecin s'engage à exercer un minimum de 4 jours par semaine.
- Le médecin s'engage à participer à la permanence des soins.
- Ce dispositif s'adresse aux médecins généralistes, pour une première installation en Charente-Maritime et aux médecins généralistes exerçants en zone non prioritaire de Charente-Maritime depuis moins de 10 ans.
- L'âge limite du candidat est de 60 ans.
- Un médecin ne peut bénéficier qu'une seule fois de cette aide.
- Le médecin candidat à l'aide à l'installation peut être collaborateur ou associé. Les statuts suivants ne sont pas concernés par l'aide à l'installation : assistant, adjoint, remplaçant.
- La demande d'aide à l'installation doit être faite dans un délai de 3 mois après la date du premier jour d'exercice.

Dispositif complémentaire aux dispositifs existants de l'État et de l'assurance maladie.

En cas de cumul avec une bourse d'études départementales l'engagement d'installation est de 6 ans.

Zones géographiques

Fragiles et très fragiles.

Aide à la formation et à l'agrément des maîtres de stage universitaires

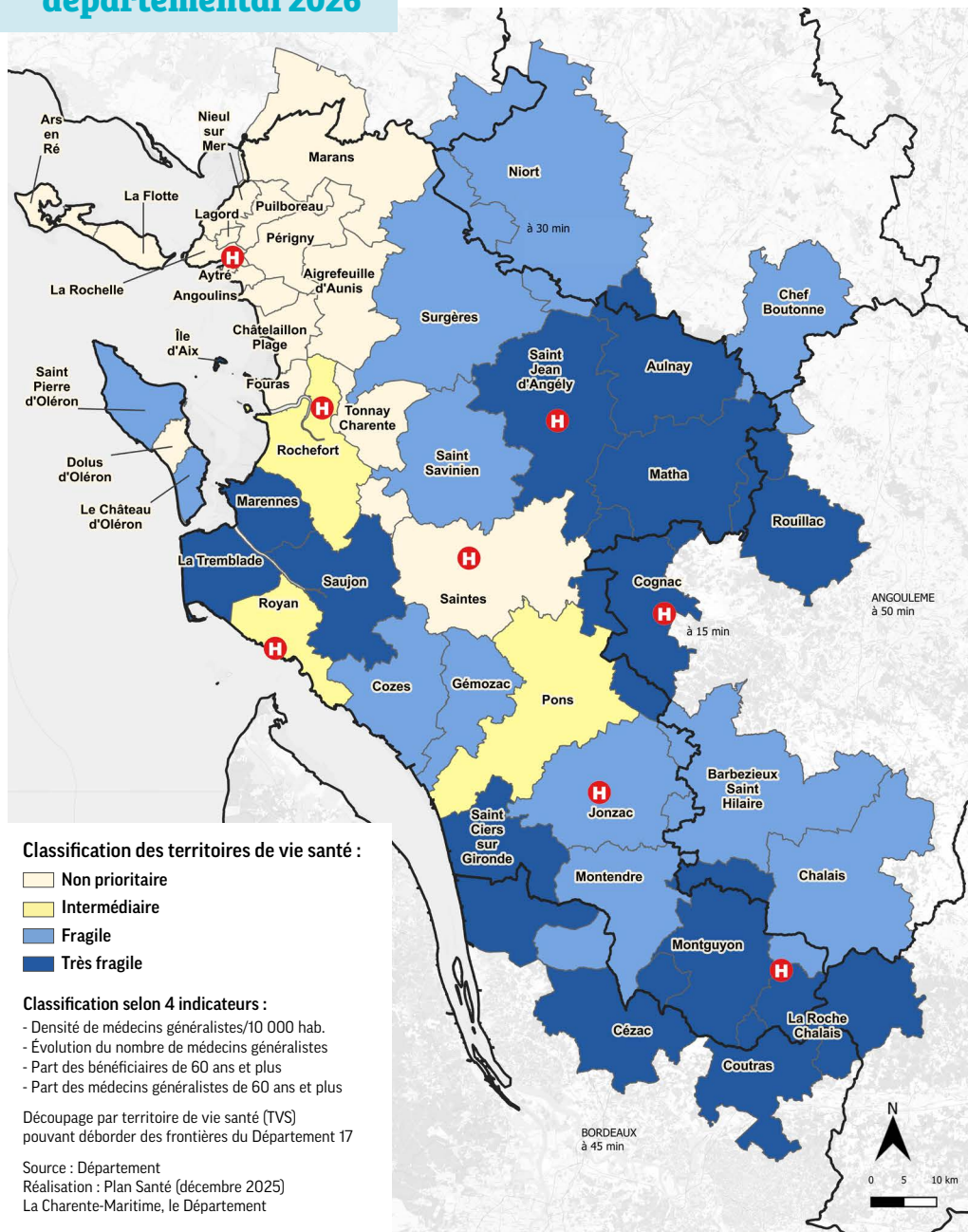
Formez-vous à la maîtrise de stage et accueillez des internes dans vos cabinets afin de leur donner envie de s'installer dans un territoire qu'ils connaissent déjà.

- Dédommagement pour compenser la perte d'activité pendant les deux jours de la formation : **800€**.
- Prise en charge du coût de la formation. La demande doit être faite au plus tard dans le mois suivant la formation.

Zones géographiques

Tout le département

Le zonage départemental 2026



Voir la liste des communes page 24, via le QR code ci-contre ou à l'adresse : <https://ebook.charente-maritime.fr/eBook/Plan-sante/24/>





LE GUICHET PRO SANTÉ 17

Simplifier l'installation
des professionnels de santé
en Charente-Maritime

Par le biais d'un **site internet** dédié et d'une **cartographie**, ce nouveau guichet multi partenarial a pour objectif de faciliter l'accès à l'information et **orienter vers les bons interlocuteurs** : opportunité d'**installation**, opportunités de **logements**, **aides financières**, renseignements sur la formation à la **maîtrise de stage**, étapes d'une installation, permanence des soins...

Retrouvez toutes les infos sur gps17.fr



Contact

Cécile DERCHÉ

Chargée de mission santé

Téléphone : 05 46 31 75 66

sante17@charente-maritime.fr